



Bordeaux, le 19 juillet 2019

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Fin des travaux de désamiantage et de sécurisation de l'immeuble Le Signal à Soulac-sur-Mer

Les travaux de désamiantage de l'immeuble Le Signal et de sécurisation du site sont désormais terminés.

Il est rappelé que, par arrêté du 28 juin 2018, le préfet de Gironde s'est substitué au maire de Soulac-sur-Mer pour procéder au désamiantage de l'immeuble du Signal qui menace de s'effondrer sur le domaine public maritime.

Afin de réaliser l'opération de désamiantage en toute sécurité pour les divers prestataires, il avait été procédé en septembre 2018 à la mise en place d'un ouvrage de protection provisoire au droit du Signal, par réensablement du pied de dune.

Le marché de désamiantage a été notifié le 21 décembre dernier à l'entreprise DI Environnement. Les travaux de désamiantage se sont déroulés du 25 février au 21 juin. **Ils ont permis le retrait de 50 tonnes de matériaux amiantés et le curage du bâtiment pour ne laisser en place que les structures porteuses.** Le retrait des installations de chantier, le nettoyage et la sécurisation du site viennent de se terminer.

La réalisation de cette opération a été accompagnée par une surveillance quotidienne du trait de côte afin de vérifier la stabilité du bâtiment face à l'érosion (en particulier vérification de la largeur de l'ouvrage de protection).

Ces travaux ont été menés conformément aux dispositions du code du travail, avec notamment des analyses d'air menées pour chacune des phases (état initial, analyses sur opérateur, analyses environnementales et état final) et une intervention en zone confinée en dépression afin d'éviter tout risque de fuite de fibres d'amiante. Les déchets ont été conditionnés en double sac étanche et évacués vers des installations de stockages de déchets dangereux.

Les conditions de sécurisation du site à l'issue des travaux ont été définies en accord avec la mairie : clôtures extérieures avec barrières aveugles côté rue, portail cadenassé et fermeture du pied de l'immeuble par un treillis soudé.

Pour rappel, les travaux de désamiantage ainsi que le réensablement du pied de dune ont été financés intégralement par l'État, le tout pour un montant de 870 000 € TTC.